



**Association des Marocaines et Marocains de l'Estrie**

**ASSOCIATION DES MAROCAINES ET DES MAROCAINS  
DE L'ESTRIE**

**MÉMOIRE**

**Présenté à la  
Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées  
aux différences culturelles**

**COMMISSION BOUCHARD-TAYLOR**

**Comité de Rédaction**

**Majid Blal**

**Abdallah Annab**

**Charaf ahnadi**

**Abderrahmane Khalil**

# Sommaire

## **Préambule**

- a. Autoportrait
- b. Profil de la communauté Marocaine en Estrie

## **Introduction**

L'intégration bidirectionnelle

## **Développement**

- A. Emploi comme facteur d'insertion
- B. La culture fédératrice de l'identité commune
  - a) Valeurs québécoises
  - b) Responsabilité citoyenne partagée
- C. Médias et communautés culturelles
- D. Protection des minorités

## **Conclusion**

## **Préambule**

### **a. Autoportrait**

L'Association des Marocaines et des marocains de l'Estrie connue sous le sigle AMME est une association mono-ethnique qui a pignon sur rue depuis 2003 et qui œuvre d'une part pour une meilleure intégration de la communauté d'origine marocaine en Estrie et d'autre part pour sensibiliser la société d'accueil aux apports multiples au développement régional.

La participation à la consultation de la Commission Bouchard-Taylor est pour nous un exercice démocratique. Un geste parmi tant d'autres que nous croyons nécessaires comme implication citoyenne dans la recherche d'un modèle Québécois qui prend en considération toutes les composantes de la société et du fait s'afficherait inclusif.

### **b. Profil de la communauté Marocaine en Estrie**

La communauté marocaine de l'Estrie est une communauté jeune qui fait partie de la vague d'immigration de la fin des années soixante dix et du début des années quatre vingt.

En général, c'est une immigration qui a aboutit à Sherbrooke grâce à cette Porte des Étoiles « Stars Gate » qu'est l'Université de Sherbrooke. Par déduction on peut affirmer que c'est une immigration très scolarisée et dont le champ d'emploi est technologiquement très pointu. D'autres marocains sont venus s'installer en apportant leur savoir faire dans différents secteurs d'activités tels le milieu des affaires, la culture et d'autres compétences. Cette immigration est constituée de femmes et d'hommes qui n'aspirent qu'à être de bons citoyens.

Toutefois, malgré l'importance du potentiel de la communauté et sa contribution, les événements du 11 septembre et la montée de l'intolérance qui s'en est suivie ont fragilisé et stigmatisé cette entité qui craint les indexes déployés en justiciers.

## **Introduction**

Consciente de son rôle de baromètre de la communauté marocaine de l'Estrie et de sa mission dans la sensibilisation au fait interculturel, l'Association des Marocaines et des marocains de l'Estrie dont les membres sont des citoyens responsables et des aspirants avertis en devenir, pense que l'occasion de se prononcer dans la commission Bouchard-taylor est un devoir citoyen.

Par cette modeste participation, l'AMME au nom de ses membres, aspire à jeter un éclairage sur certains points qu'elle croit pertinents dans la perspective de mieux connaître le point de vue de la diversité dans une société de plus en plus plurielle et du fait contribuer au projet de société commun où vivre ensemble ne serait pas une corvée mais un atout et une richesse au service de la nation.

Dans cette optique nous avons choisi quatre axes pour aborder cette problématique de l'harmonisation des rapports sociaux entre les minorités culturelles, religieuses ou autres et la majorité ou la société d'accueil.

### **L'intégration bidirectionnelle**

Souvent quand on parle d'intégration, on a l'impression que cela ne s'adresse qu'à l'autre. Le mot « intégration » ne devrait pas être une façon d'insinuer qu'on est là avant l'autre et que par conséquent, il n'est pas éligible aux mêmes droits mais une dynamique citoyenne qui part de tous les sens à la recherche de l'harmonie, condition sine qua non pour le partage d'un devenir commun.

L'intégration devrait être un ensemble de moyens et d'attitudes de part et d'autre des nouveaux arrivants et de la société d'accueil pour créer les conditions favorables au projet de construire une société qui se soucie du « vivre ensemble » de tous sur le même espace territorial comme culturel. Dans cette optique l'intégration ne peut être que **bidirectionnelle**.

Ce concept de bidirectionnelle suppose que les communautés culturelles ont des droits et des devoirs qui facilitent leur intégration comme la société d'accueil, gouvernement, institutions et population incluse ont des exigences et aussi des devoirs pour accepter que la diversité fasse partie du tissu social.

Les quatre axes qui constituent l'ossature de l'intégration bidirectionnelle et que nous aborderons dans l'ordre sont les suivants:

- A. Emploi comme facteur d'insertion;**
- B. Culture fédératrice de l'identité commune;**
- C. Médias et communautés culturelles;**
- D. Protection des minorités.**

## Développement

### A. Emploi comme facteur d'insertion

L'histoire du développement du Québec est intimement liée aux vagues successives d'immigration qui ont façonné son visage et qui ont participé à l'érection d'une société moderne, démocratique, où les valeurs universelles qui régissent les relations entre les différentes composantes de la société prennent en considération l'égalité des sexes, le respect de la différence, la nécessaire dignité de l'être humain etc. **Et Sans travail Point de dignité.**

Dans ce sens, on sait que la majorité des immigrants sont des personnes qui quittent leurs pays, leurs familles et leurs souvenirs pour venir s'établir parmi nous dans le but d'améliorer leurs sorts et de redresser leurs situations économiques en premier lieu.

Le Québec qui sélectionne ses immigrants, a l'opportunité de choisir les profils qui correspondent à ses besoins sociétaux et aux besoins du marché du travail. Pourquoi un médecin formé à l'étranger et avec des années d'expérience serait-il humilié et rabaissé au rang de quelqu'un qui n'a pas investi dans les études les meilleures années de sa vie pour finir livreur de pizza ou chauffeur de taxi? Où sont alors les valeurs tant revendiquées de « Chacun selon ses moyens ».

Nous croyons que la démocratie est aussi la justice sociale. Hélas, il existe une triste réalité qui se vit au quotidien dans notre société où des diplômés, des travailleurs qualifiés, des compétences pointues et des savoirs faire acquis ailleurs, ne peuvent exercer leurs métiers et par conséquent ne peuvent contribuer avec une plus value à la hauteur de leurs aptitudes. **Et si on ajoute à ce constat la discrimination dont sont l'objet certaines communautés surtout l'Arabo-musulmane depuis les événements du 11 septembre 2001 alors on peut sans exagérer parler de galère.**

Faciliter l'embauche des communautés culturelles et leur donner la possibilité de vivre, par le fruit de leur travail, dans la dignité, permet d'éviter la ghettoïsation et du même coup valoriser le tissu social d'une nation plurielle, inclusive qui développe le sens de l'appartenance pour les parents de la relève de demain.

#### **Recommandations :**

- Sensibiliser les employeurs à l'apport des communautés culturelles;
- Octroyer des subventions aux employeurs qui facilitent l'accès au travail;
- Endiguer la discrimination galopante qui est source de rejet et d'exclusion;
- Décloisonner les ordres professionnels et changer les règles corporatives pour faciliter l'embauche du capital humain immigrant;
- Reconnaître les diplômes et valoriser les compétences acquises dans d'autres pays;
- Encourager et mettre sur pied des raccourcis pour d'éventuels recyclages;

- Ouvrir la fonction publique, parapublique, municipale pour une meilleure représentativité;
- Rendre effectives l'application des lois déjà existantes sur l'accès à l'emploi.

## **B. La culture fédératrice de l'identité commune**

### **a) Valeurs québécoises**

La culture n'est ni figée ni statique, elle est une dynamique qui se nourrit perpétuellement des nouveaux apports et des nouvelles façons de faire. La culture est en mutation et se doit de refléter le visage réel de la société à un moment historiquement déterminé. Elle englobe des acquis qui reflètent l'histoire du peuple et des ajouts qui actualisent son authenticité.

Les fondements de la culture québécoise passent par la **spécificité du fait francophone et de sa nécessaire vitalisation par l'ensemble de la population.**

La culture pour se démarquer et revendiquer son unicité, comprend également des façons de faire locales, des us, une vision de l'image qu'on désire projeter et des valeurs qu'on établit au fur et à mesure pour s'inscrire dans la marche civilisationnelle.

Dans cette optique l'AMME est en totale et même diapason avec les soucis communs de la population québécoise. Égalité des hommes et des femmes, Laïcité comme terrain neutre où se côtoient les différences religieuses et autres dans le respect et l'harmonie, la primauté du droit, la prédominance de la francophonie, etc

Nous tenons à souligner qu'en Estrie, le fait Francophone est établi et même standard aux différentes catégories d'immigrants, allophones comme francophones. La communauté marocaine est un vecteur de la langue française dans sa qualité comme dans son usage au quotidien.

La réalité contemporaine au Québec nous met en garde contre l'exclusion et le rejet de la diversité. Le constat d'une **société plurielle où les identités se doivent d'être multiples** et de le demeurer pour exploiter l'apport ainsi que la contribution de tout un chacun dans le but **du métissage** culturel garant du devenir de notre nation.

La culture quand elle est fédératrice permet une identité commune pour que chacun qu'importe sa différence puisse y trouver sa place. Au-delà de la tolérance qui suggère de supporter malgré soi un mal nécessaire. L'acceptation de l'autre est judicieusement plus positive car elle met l'emphase sur l'humain. Attitude qui facilite la notion du « nous » inclusif en mettant plus l'accent sur les réalisations et les apports positifs et constructifs que sur les bévues de certains actes marginaux.

On ne peut aspirer à réfléchir sur l'identité québécoise si à priori on privilégie d'imposer au lieu d'inclure.

### **Recommandations :**

- ✓ Valoriser l'apport et le bagage culturel des immigrants,
- ✓ Inciter les nouveaux arrivants à mieux connaître et à épouser les valeurs québécoises;
- ✓ Déconseiller les généralisations douteuses sur les minorités;
- ✓ Condamner les attitudes racistes ou discriminatoires qui indiquent le refus de l'autre uniquement à cause de sa différence;
- ✓ Encourager les arts et les artistes qui font du métissage culturel un outil d'intégration et un terreau au sentiment d'appartenance;
- ✓ Inciter les diffuseurs à ce qu'il y ait plus de contenu qui reflète le tissu social. Plus de personnages positifs et de rôles valorisants dans les films, télé-feuilletons, romans, émissions, animations, journalistes, etc;
- ✓ Mettre en valeur la culture des pays d'origine pour garder la flamme de la fierté de leurs origines, allumée chez les jeunes. L'immigration n'est en fait que la courroie de transmission pour la relève intergénérationnelle.

### **b) Responsabilité citoyenne partagée**

Nous estimons par ailleurs, que la société d'accueil, institutions comme l'ensemble de la population ont des devoirs et un rôle pertinent dans le processus d'intégration et qu'il ne convient pas d'exiger des seules communautés culturelles l'effort de la tâche.

L'ensemble de la population doit être un guide qui appelle à une démarche commune. La population comme les institutions étatiques devraient jouer le rôle de guides pour faciliter l'intégration et l'insertion des membres de la diversité culturelle.

La société d'accueil devrait prêcher par l'exemple quand à la pratique et au respect des valeurs annoncées indispensables à la marche du Québec.

La réussite d'une intégration intelligente découle de l'ensemble des moyens et des attitudes de part et d'autres dans la perspective du projet commun qui est de vivre en harmonie ensemble avec l'idée de développer le Québec comme finalité.

### **Recommandations :**

- ✓ Informer la population en général et les régions en particulier des pouvoirs du Québec en matière du choix de ses immigrants;
- ✓ Remettre l'argent dans les caisses de la francisation des nouveaux arrivants;
- ✓ Sensibiliser la population au vécu des immigrants;
- ✓ Donner l'exemple dans la pratique au quotidien des valeurs fondamentales du Québec :

\* La pratique de la langue française.

- \* L'ouverture, la compassion et la solidarité.
- \* Le respect de la différence;
- \* Préconiser la laïcité juste et non à deux vitesses.

- ✓ Accepter que désormais la nation soit plurielle et que le tissu social soit une nouvelle mosaïque;
- ✓ Intégrer l'apport des communautés culturelles dans un métissage culturel qui reflète la réalité sur le terrain;
- ✓ Valoriser les compétences et le savoir faire qui nous viennent d'ailleurs;
- ✓ Expliquer à la population l'importance de tous ces diplômés, ces cerveaux pétris de savoir-faire, ces investisseurs et ces travailleurs qualifiés qui nous arrivent formés déjà et prêt à produire;
- ✓ Former en interculturel d'une façon systématique et systémique tous les personnels qui entrent en interaction avec les immigrants;
- ✓ Former en interculturel le personnel enseignant pour éviter de propager des faussetés sur certaines minorités;
- ✓ Développer le sens de l'appartenance aux valeurs québécoises en y inséminant le « NOUS » inclusif;
- ✓ Garder la loi et les chartes comme garants des libertés individuelles.

Enfin « le repli sur soi des uns ne peut qu'engendrer le repli sur soi des autres »

### **C. Médias et communautés culturelles**

La place des médias est essentielle dans une société démocratique. Cependant, comme les médias jouent un rôle important dans la construction de toutes sociétés démocratiques et inclusives avec l'ensemble de leurs composantes.

Le multimédia permet d'informer et de réfléchir sur les enjeux cruciaux de la société tout en évitant de contrôler, de manipuler, de servir les intérêts des lobbys et d'instrumentaliser l'opinion public. Cependant, les journalistes ainsi que les professionnels de l'opinion, doivent respecter l'éthique et la déontologie journalistique. Il faudrait que leurs analyses soient approfondies pour traiter des questions qui touchent l'immigration et non se limiter à la forme. Surtout quand les mots peuvent être préjudiciables pour des communautés fragiles, vulnérables et non organisées. Malheureusement, on a assisté à des dérapages médiatiques qui ont terni, consciemment ou inconsciemment, l'image de la communauté musulmane. Au lieu de focaliser sur l'audimat, il aurait fallu chercher des personnes ressources qui sont aux faits des problématiques des immigrants et leur insertion pour informer le québécois, lui donner l'heure juste sur l'apport des communautés culturelles.

L'espace médiatique n'a jamais reflété la diversité culturelle et linguistique. Il est temps que cela change parce que les enfants de la deuxième génération ont besoin d'un sentiment d'appartenance. Un sentiment d'appartenance dans une société plurielle avec des identités multiples. Il ne suffit pas d'une photo superficielle qui donne une image faussée et trompeuse pour comprendre une partie de la population, alors que la norme devrait être d'approfondir les débats sur les regards qu'on a sur la diversité.

La communication devrait être un échange honnête, authentique, de bonne volonté mais d'abord une écoute active. Porter un jugement ou un préjugé démontre souvent qu'on ne s'est pas attardé à apprivoiser l'autre. L'autre en face.

### **Constats :**

1. La sous représentation des communautés culturelles dans le champ médiatique.
2. La méconnaissance de l'interculturel par les intervenants dans les médias est flagrante.
3. Le manque de réaction membres des communautés culturelles et des groupes visés aux attaques dans les médias.

### **Recommandations :**

- ✓ Il faudrait instruire des cours d'interculturel dans le cadre de la formation des journalistes afin d'éviter tout sensationnalisme médiatique et pour qu'il y ait une connaissance de l'autre (à savoir sa religion, sa culture, ses traditions...).
- ✓ Il faudrait valoriser les émissions qui mettent en valeur la diversité culturelle.
- ✓ Il faudrait éviter les préjugés et le parti pris tout en essayant d'ouvrir des dialogues, des concertations pour connaître l'autre qui est une composante essentielle de la société québécoise pour le devenir commun.
- ✓ Les musulmans devraient avoir les mêmes droits et les obligations que les autres concitoyens et qu'il y ait une implication et une participation dans les médias des communautés culturelles pour ne pas laisser le champ vide à l'ignorance. Ces journalistes issus de l'immigration ainsi que les professionnels de l'opinion, doivent respecter l'éthique et la déontologie journalistique.

## **D. Protection des minorités**

Toute société démocratique consciente de la richesse de la diversité de ses citoyens accorde des arrangements aux groupes qui le désirent pour les accommoder dans la pratique leurs cultes.

En outre, la charte des droits et des libertés de la personne du Québec oblige parfois l'État, les personnes et les entreprises privées à modifier certaines normes, pratiques ou politiques légitimes, applicables sans distinction à tous, pour tenir compte des besoins particuliers de certaines catégories par un motif de discrimination interdit. En droit

québécois, cette obligation dite « d'accommodement raisonnable » (sans contrainte excessive) est considérée comme une « conséquence naturelle » du droit à l'égalité.<sup>1</sup>

Or, il faut se rappeler que le préambule de la charte nous rappelle que les droits et libertés sont inséparables des droits et liberté d'autrui ainsi que du bien être général.<sup>2</sup> Il s'agit en fait de préserver le lien social de réciprocité.

Ainsi, la commission des droits de la personne s'est prononcée au sujet de l'esprit de la charte comme suit :

«Cet esprit, c'est celui d'un contrat social stipulant que les libertés et droits individuels doivent être garantis par la volonté collective et, en contrepartie, s'exercer dans le respect des valeurs démocratiques, de l'ordre public et du bien-être général... ».<sup>3</sup>

Le terme accommodement signifie un arrangement à l'amiable, un compromis pour aider l'adaptation dans un nouveau milieu. Il apparaît que les accommodements sont un vecteur d'émancipation qui tend à favoriser l'intégration et la participation active dans la société d'accueil. En d'autres termes, ils inculquent l'esprit d'appartenance qui est le gage de réussite pour le devenir commun de la société québécoise.

À la lumière de cela, il faut que les exigences des accommodements raisonnables soient balisées pour qu'ils répondent aux exigences de la vie en société pour contrer la montée de l'intégrisme religieux qui n'est pas propre à l'islam mais il est aussi juif, chrétien.

En conséquence, cet intégrisme met la laïcité de la société en péril et les défenseurs des libertés à l'épreuve.

Nous savons qu'au fond la commission a été mise sur pied parce que certains accommodements religieux commencent à déranger une partie de plus en plus large de la population. Maintenant, pour se prononcer sur les lignes à définir pour savoir quand un accommodement devient excessif, nous croyons que c'est un exercice sain et vital s'il ne laisse pas les portes ouvertes à l'intolérance et aux doigts pointés vers la communauté arabe et musulmane.

### **Recommandations :**

- ✓ Réfléchir à une laïcité comme terrain neutre où se côtoient les différences religieuses et autres dans le respect et l'harmonie;
- ✓ Initier des formations aux réalités québécoises pour les pasteurs du culte;
- ✓ prévenir la discrimination, la xénophobie et les discours haineux.

En résumé nos recommandations pour les accommodements sont toutes décrites dans les axes mentionnés auparavant ainsi que dans la pratique d'une intégration bidirectionnelle.

---

<sup>1</sup> *Réflexion sur la portée et les limites de l'obligation d'accommodement raisonnable en matière religieuse, « commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse » Québec.*

<sup>2</sup> *Charte Québécoise des droits et des libertés de la personne, L.R.Q.,c.C-12.*

<sup>3</sup> *Commission des droits de la personne, Le pluralisme religieux au Québec, un défi d'éthique sociale.*

## Conclusion

Notre implication dans ce débat national se veut d'abord un exercice citoyen. Nous espérons que notre modeste contribution puisse apporter un éclairage en vue d'aider la commission à donner un avis sage et constructif.

La Problématique soulevée par les accommodements déraisonnables qu'une minorité marginale, même au sein de sa propre communauté, a provoqué fût d'abord amplifiée par des médias en mal de sensations. Ensuite, elle fût exploitée par des politiciens en quête de pouvoir. Finalement, le gouvernement s'en débarrassa en la jetant en pâture à cette honorable commission. Nous espérons que les travaux de celle-ci, motivée en fait par les accommodements religieux, aboutiront à des recommandations justes et pratiques.

Nous avons cru pertinents les quatre axes que nous avons développé parce que nous estimons qu'il faut aborder les communautés culturelles comme un ensemble de citoyens ou de citoyens en devenir et non comme des perpétuels immigrants. La solution aux frictions des solitudes entre elles est de mieux outiller les nouveaux arrivants pour qu'ils deviennent des citoyens à part entière.

La majorité, comme dans toutes les sociétés démocratiques, a le devoir de protéger ses minorités. Les accommodements quand ils sont volontaires, raisonnables et réfléchis sont les bienvenus tant qu'ils n'heurtent les sensibilités des concitoyens, ni ne mettent en danger les acquis démocratiques de la nation et les valeurs universelles.

Nous sommes conscients que le gouvernement aurait pu agir plus tôt dans cette question des accommodements raisonnables et prendre sa responsabilité au plus tôt pour couper court aux dérapages, aux campagnes haineuses et à toutes les récupérations mal intentionnées.

Notre crainte majeure est que pour réparer les bévues de quelques irresponsables, et leur exploitation comme combustible à l'intolérance, on continue à s'acharner sur toute une partie de la population qui n'a rien à voir avec les actes décriés.

«Le repli sur soi des uns apporte le repli des autres sur eux même». Ceci serait injuste et amènerait à disparaître l'une des grandes valeurs québécoises qui est l'ouverture aux autres.

Certes, il y a des chartes et des lois qui sont sensées protéger le droit des individus comme des groupes mais sans le bon sens et l'envie de vivre ensemble en harmonie, les lois à elles seules ne peuvent créer les conditions favorables à un devenir commun.